

Attestation individuelle relative à l'utilisation d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou un système de caisse satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données (CGI, art. 286, I-3° bis)

Volet 1 : Partie à remplir par l'éditeur du système de gestion

Je soussigné, **FARANGE Pascal**, représentant légal de la société **SYNODIA**, éditeur du logiciel de gestion **EXTRA CLUB** intégrant un module de caisse, accessible en SaaS (uniquement sur internet), atteste que ce service, mis sur le marché à compter du **15 décembre 2017**, dans sa version n° **5.0.0.**, satisfait aux conditions l'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues au 3° bis du I de l'article 286 du code général des impôts .

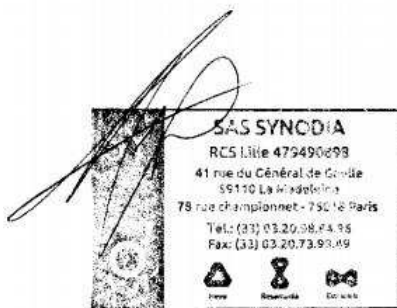
J'atteste que la dernière version majeure de ce logiciel ou système est identifiée avec la racine suivante : **5.x.x.** et que les versions mineures développées ultérieurement à cette version majeure sont ou seront identifiées par les subdivisions suivantes de cette racine : **5.x.x.** Je m'engage à ce que ces subdivisions ne soient utilisées par **SYNODIA** que pour l'identification des versions mineures ultérieures, à l'exclusion de toute version majeure. Les versions majeures et mineures du logiciel ou système s'entendent au sens du I-C-1 § 340 du BOI-TVA-DECLA-30-10-30.

Fait à La Madeleine,

Le 15 Décembre 2017,

Signature,

Pascal FARANGE



Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (Code pénal, art. 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.

Volet 2 : Partie à remplir par l'entreprise qui acquiert et utilise le système de gestion

Je soussigné(Nom du dirigeant)

représentant légal de la société(Raison sociale)

certifie avoir acquis le(date d'acquisition)

auprès de **SYNODIA**, le logiciel de gestion EXTRA CLUB intégrant un module de caisse, accessible en SaaS (uniquement sur internet), mentionné au volet 1 de cette attestation.

J'atteste utiliser ce logiciel pour enregistrer les règlements de mes clients depuis le

.....

Fait à _____,

Le _____,

Signature du représentant légal :

Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (Code pénal, art. 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.